



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

**Pôle Cohésion Sociale**

**Service Protection des Populations Vulnérables et Lutte contre la Pauvreté**

**ARRÊTÉ N° DDETSPP-PPV-2025/05 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°DDETSPP-PIPPV-CMD 23-04/01  
DU 17 AVRIL 2023 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MEDICAL – FORMATION  
PLENIERE – DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES ET NON AFFILIES  
AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

**LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** l'article L821-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**VU** le décret n°2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux Conseils Médicaux dans la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 52-2022 du 29 décembre 2022 portant modification de l'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°DDETSPP-PIPPV-CMD 23-04/01 du 17 avril 2023 portant composition du Conseil médical formation plénière des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir ;

**VU** l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024, portant nomination de M. Nicolas DROUART en tant que directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, à compter du 19 février 2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 34-2024 du 13 mai 2024 portant délégation de signature au profit de M. Nicolas DROUART, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-DIR-2025/2406-01 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 portant subdélégation générale de signature au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-DD28-PPSMS-0019 du 18 août 2025, portant désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir pour la période du 01/10/2025 au 30/09/2028 ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°DDETSPP-PPV-2025/03 du 22 septembre 2025 portant désignation des médecins membres du Conseil médical départemental d'Eure-et-Loir des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers volontaires, pour la période du 01/10/2025 au 30/09/2028 ;

**VU** l'information du syndicat FSU en date du 07 mars 2025, concernant le départ de Madame Evelyne DUPESSEY et la nouvelle désignation de Madame Julie SUREAU-LE SAUTER ;

**VU** l'information du syndicat CGT en date du 18 septembre 2025, concernant le départ de Monsieur Lucien GONZALVEZ, Monsieur Ludovic SEGAIN et de Madame Isabelle ABBE, et la nouvelle désignation de Madame Sophie DELAITRE ;

**SUR** proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le Conseil Médical départemental d'Eure-et-Loir en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale, est fixée comme suit :

Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS			
Représentants de l'administration			
Titulaires	Suppléants		
DORANGE Karine	Ville de Chartres	FROMONT Elisabeth	AUDAT Patrick
DUTARTRE Dominique (Mme)		CONTREPOIS Alain	MOKHTAR Martine
MOKHTAR Martine	CCAS de Chartres	FROMONT Elisabeth	CRESSAN Geneviève
BOURSEGUIN Claude (M.)		MILON Janine	ROLO José
SOULET Dominique (M.)	Chartres Métropole	CHEDEVILLE Maria	DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne	FROMONT Elisabeth
SOULET Dominique (M.)	CIAS de Chartres Métropole	MORIZEAU Jean-François	DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne	FROMONT Elisabeth
Représentants du personnel			
Titulaires	Suppléants		
Cat. A – HEROUIN Stéphane	RIGUET Pauline	PINHEDE Anaïs	
Cat. A – DUMAS Sylvie	HUBERT Laurène	WALTER Pierre	
Cat. B – JAOUEN Loic	MEDANE Samia	QUEMENEUR Annaïg	
Cat. B – VALLEE Fabienne	ROUVRAY Anne-Marie	JONEAU Chantal	
Cat. C – FORTIN Fabien	MOISSON Adeline	COAT Mélissandre	
Cat. C – DURAND Gilbert	OLIVIER Pascal	GONZALVEZ Jimmy	

Dreux + CCAS + Caisse des Ecoles		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BARBE Hélène	Ville de Dreux	GUERIN Lydie
POISSON Huguette		VERDIER Valérie
CHAKKAR Mounir	CCAS de Dreux	WILLEMIN Sophie
PICARD Christine		VABRE Caroline
LEROUX Sébastien	Caisse des Ecoles de Dreux	KISA Yucel
GUENZI Alain		JAGUIN François
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – ALEXIS Julie	DUBUC Céline	
Cat A – MORGADO Julie	AVELANGE Emilie	
Cat B – ALVES Céline	HACHKAR Omar	
Cat B – DUVAL Audrey	ROULAND Judith	
Cat C – MALKI François	BUHOT Camille	MUSY Emmanuelle
Cat C – LACROIX Philippe	LE GUYADER Aurélia	RAMDANI Abdellah

Conseil Départemental d'Eure et Loir		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BAUDET Alice	LEMARE Jacques	
BOUTET-GELINEAU Emmanuelle	LEMOINE Stéphane	
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – COLOMBEL-LE-GOVIC Marie-Ange	VAUBAILLON Nathalie	SUREAU-LE SAUTER Julie
Cat A – LE MOULLEC Valérie	COUSIN Caroline	COUDRAY Véronique
Cat B – CHARLES Dominique (Mme)	TOUTAIN Karine	LE BLIGUET Marie-Jeanne
Cat B – BENICHOU Anne	TACHEAU Nathalie	FERRAGE Olivier
Cat C – DULOIR Jocelyne	LEDORE Denis	CLAVERAS Florian
Cat C – FAUCONNIER Fabrice	AIME Christelle	ENIONA Michel

<b>Conseil Régional du Centre</b>		
<b>Représentants des collectivités et établissements</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
BONTHOUX Michèle	HUWART Harold	
BOENS Sylviane	BRIDET Jean-François	
<b>Représentants du personnel</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – INGE Carole	BAIJOT Yves	LAURET Catherine
Cat A – VENTURO Cécilia	TREIL-EGUIENTA Estelle	GONTHIER Nicolas
Cat B – ROMMEL Armande	BRETEAU Denis	GITTON Laurent
Cat B – LIRON Cécile	PERRIN Sandra	FILISSETI Daniel
Cat C – JOUBERT Christophe	DELMOTTE Carine	SALVADOR Bruno
Cat C – FHIHAM Jamal	LENOIR Régis	KECHOURI Dominique

<b>SDIS 28 - SPP et PATS</b>		
<b>Représentants de l'administration</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
GUERRINI Marc	PECQUENARD Francis	LEFEBVRE Evelyne
GERARD Eric	LEMOINE Stéphane	MARIE Jean-Noël
<b>Représentants du personnel PATS</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – LECLERC Maryse	FERRERAS Aurélien	
Cat B – BERGER-FRITSCH Valérie	SOUCHET Pierre	MIRAOUI Fatima
Cat C – CANITROT Virginie	SOMMET Isabelle	ARNOULT Corinne
Cat C – LEBE Xavier	GLOTIN Benoit	
<b>Représentants du personnel Sapeurs-pompiers professionnels</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – DAVY Pascal	TAUREAU Pascale	BREGEON Flavien
Cat B – PAGES Thomas	HEURTEBISE Gérald	BOUTOILLE David
Cat C – GENTY Johann	LELONG Laurent	LEBLANC Christophe
Cat C – BERTHELOM Loïc	BOURIETTE Sylvain	BADAIRE Alexis

COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BRETON Christiane	DAVID Marie Pierre	VAN DER STICHELE Max
BOUILLARD Martine	GAULLIER Jacky	GALIOTTO Philippe
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – TYSSIER Marie-Céline	BAREAU Gilles	FROGER Henri
Cat A – THOUVENOT Alexandre	GALLET Aline	CHAUDOT Florent
Cat B – SAUVEGRAIN Corinne	TONNELIER Valérie	MARGELY Christelle
Cat B – SCALVON Catherine	DA SILVA Céline	BACA Sandrine
Cat C – DELAITRE Sophie		
Cat C – ROUILLARD Philippe	RICAUD Stéphanie	GOUHIER Emilie

**Article 2 :** Le mandat des représentants des collectivités se termine au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 4-2 du décret n°87-602 susvisé.

**Article 3 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le directeur de cabinet, du préfet d'Eure-et-Loir et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et notifié au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir.

27 OCT. 2025

Chartres, le Directeur Départemental  
de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et  
de la Protection des Populations

Nicolas DROUART

**Délais et voies de recours :**

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R.421-1 du Code de la justice administrative, les recours suivants peuvent-être introduits en recommandé avec accusé réception dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent acte ou publication au RAA :

- un recours gracieux, adressé auprès du signataire : Place de la République – 28019 Chartres cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>

